834BLV Époxy Ignifuge (Partie A)

MG Chemicals Ltd - FRA

Version Num: **A-1.00**
Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: **13/06/2023**
Date de révision: **13/06/2023**
L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	834BLV Époxy Ignifuge (Partie A)
Synonymes	834BLV-450ML, 834BLV-3L, 834BLV-60L
Nom d'expédition	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (contient poly[2,2'-[propane-2,2-diylbis(benzène-4,1-diyloxyméthanediyl)]dioxirane])
Autres moyens d'identification	834BLV13062023 | UFI:VXQ0-00X5-1007-191N

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisé selon les instructions du fabricant.
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	**MG Chemicals Ltd - FRA**	**MG Chemicals (Head office)**	**MG Chemicals (Head office)**
Adresse	Level 2, Vision Exchange Building, Territorials Street, Zone 1, Central Business District Birkirkara CBD 1070 Malta	1210 Corporate Drive Ontario L7L 5R6 Canada	1210 Corporate Drive Ontario L7L 5R6 Canada
Téléphone	Pas Disponible	+(1) 800-340-0772	+(1) 800-340-0772
Fax	Pas Disponible	+(1) 800-340-0773	+(1) 800-340-0773
Site Internet	Pas Disponible	www.mgchemicals.com	www.mgchemicals.com
Courriel	sales@mgchemicals.com	Info@mgchemicals.com	Info@mgchemicals.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	**Verisk 3E (Code d'accès: 335388)**
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+(1) 760 476 3961
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]	H411 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2, H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H317 - Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1
Légende:	*1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI*

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
Mention d'avertissement	**Attention**

Déclaration(s) sur les risques

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Déclaration(s) supplémentaires

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Déclarations de Sécurité: Prévention

P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P261	Éviter de respirer les brouillards/ vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Déclarations de Sécurité: Réponse

P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu

Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Un contact de la peau et/ ou une ingestion peuvent provoquer des dommages sur la santé*.

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Peut provoquer des gènes pour les yeux, le système respiratoire et la peau*.

Effet cancérogène suspecté, preuves insuffisantes.e*.

Possibles sensibilisateurs respiratoires*.

Peut affecter la fertilité*.

Des expositions répétées causent des sécheresses de la peau et des craquelures*.

Les vapeurs causent des vertiges et des somnolences*.

Substance PBT/vPvB ≥ 0,1 % = aucune

Substance perturbatrice endocrinienne ≥ 0,1 % = aucune

poly[2,2'-[propane-2,2-diylbis(benzène-4,1-diyloxyméthanediyl)]dioxirane]	Figurant dans le règlement Europe (UE) 2018/1881 Exigences spécifiques pour Perturbateurs endocriniens
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	Figurant dans le règlement Europe (UE) 2018/1881 Exigences spécifiques pour Perturbateurs endocriniens
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
xylène	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)

Suite...

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1. Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 25085-99-8 2.500-033-5 3.603-074-00-8 4.Pas Disponible	53	poly[2,2'-[propane-2,2-diylbis(benzène-4,1-diyloxyméthanediyl)]dioxirane] **[e]**	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2; H315, H319, H317, H411 [2]	Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % | Skin Irrit 2; H315: C ≥ 5 %	Pas Disponible
1. 21645-51-2 2.244-492-7 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	23	ALUMINIUM HYDROXIDE	Sans Objet	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 68333-79-9 2.269-789-9 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	16	POLYPHOSPHATE D'AMMONIUM	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4; H413 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 108-65-6 2.203-603-9 3.603-064-00-3|607-195-00-7|603-106-00-0 4.Pas Disponible	0.9	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle *	Liquides inflammables, catégorie de danger 3; H226 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 1333-86-4 2.215-609-9|422-130-0|435-640-3 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	0.8	CHARBON DE BOIS	Cancérogénicité, catégorie de danger 2; H351 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 8052-41-3. 2.265-149-8|232-489-3 3.649-422-00-2|649-345-00-4 4.Pas Disponible	0.4	Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	Liquides inflammables, catégorie de danger 3, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, Danger par aspiration, catégorie de danger 1; H226, H336, H304, EUH066 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 162627-21-6 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	0.3	caprolactone, ethoxylated polyphosphates	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4; H318, H413 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 64742-47-8. 2.265-093-4|265-148-2|265-149-8 3.649-214-00-1|649-221-00-X|649-422-00-2 4.Pas Disponible	0.2	Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] **[e]**	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, Danger par aspiration, catégorie de danger 1; H336, H304, EUH066 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 64742-95-6 2.265-199-0 3.649-356-00-4 4.Pas Disponible	0.1	Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories de danger 1B, Cancérogénicité, catégories de danger 1B, Danger par aspiration, catégorie de danger 1; H340, H350, H304 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 1330-20-7 2.215-535-7 3.601-022-00-9 4.Pas Disponible	0.1	xylène *	Liquides inflammables, catégorie de danger 3, Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 4, Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4,	*	Pas Disponible

Suite...

1. Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
			Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2; H226, H312, H332, H315 [2]		

Légende:	*1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne*

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ▸ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer de manière continue avec de l'eau claire. ▸ S'assurer d une irrigation complète des yeux en gardant les paupières écartées et éloignées du centre des yeux et aussi en soulevant occasionnellement les paupières du haut et du bas. ▸ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▸ En cas de blessures aux yeux, les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau: ▸ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▸ Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible). ▸ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	▸ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▸ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.
Ingestion	▸ Donnez un verre d'eau immédiatement. ▸ Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des expositions aiguës ou répétées de courte durée au distillas de pétrole ou aux hydrocarbures liés:

- La menace principale pour la vie, d une ingestion de distillas de pétrole purs et/ou une inhalation, est une défaillance respiratoire.
- Les patients devraient être rapidement évalués pour des signes de détresse respiratoire (e.g. cyanose, tachypnée, rétraction intercostale, obnubilation) et approvisionnés en oxygène. Les patients avec des volumes courants inadéquats ou de faibles gaz dans le sang (pO2 50 mm Hg) devraient être intubés.
- Une arythmie complique certaines ingestion d hydrocarbures et/ou l inhalation et des preuves par électrocardiographe d un dommage du myocarde ont été rapportée, des lignes intraveineuses et des surveillances cardiaques devraient être établies chez les patients objectivement atteints. Les poumons excrètent les solvants inhalés, ainsi une hyperventilation augmente les chances d élimination.
- Un rayon-X des poumons devrait être réalisé immédiatement après une stabilisation de la respiration et de la circulation afin de renseigner une aspiration et détecter la présence d un pneumothorax.
- De L épinéphrine (adrénaline) n est pas recommandée pour le traitement des spasmes des bronches en raison du potentiel de la sensibilité myocardite aux catécholamines. Les broncho-dilatateurs cardio-sélectifs inhalés (e.g. Alupent, Salbutamol) sont les agents préférés, avec l aminophylline en second choix.
- Un lavage est indiqué chez les patients qui nécessitent une décontamination, s assurer de l utilisation d un tube endotrachéal à ballonnet chez les patients adultes.

[Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]

Traiter symptomatiquement.

- La manifestation de la toxicité de l'aluminium inclut une hypercalcémie, une anémie, une ostéodisplasie réfractaire à la vitamine D et une encéphalopathie progressive (mélange de dysarthrie-apraxie du discours, tremblotements, myoclonie, démence, défaillances d'accommodation). Des douleurs aux os, des fractures pathologiques et une myopathie de proximité peuvent survenir.
- Les symptômes se développent habituellement insidieusement durant plusieurs mois ou année (chez les patients à défaillance rénale chronique) à moins que les doses d'aluminium dans l'alimentation soient excessives.
- Les niveaux de sérum d'aluminium au-dessus de 60 ug/ml indiquent une absorption augmentée. La toxicité potentielle au-dessus de 100 ug/ml et mes symptômes cliniques sont présents quand les niveaux dépassent 200 ug/ml.
- La déféroxamine a été utilisée pour traiter les encéphalopathies dialyses et les ostéomalacies. Le CaNa2EDTA est moins efficace chez les aluminiums chélateurs.

[Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Mousse.
- Poudre chimique sèche.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Eau pulvérisée - En cas de feux majeurs uniquement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	▸ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire. ▸ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. ▸ Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.

Suite...

	▸ Eviter de répandre l'eau sur les flaques de liquide. ▸ NE PAS approcher des containers suspectés être chauds. ▸ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé. ▸ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu.
Risque D'Incendie/Explosion	▸ Combustible. ▸ Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme. ▸ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers. ▸ Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). ▸ Les vapeurs contenant des produits combustibles peuvent être explosifs. Les produits de combustion comprennent: dioxyde de carbone (CO2) aldéhydes oxydes d'azote (NOx) oxydes de phosphore (POx) oxydes de métal d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques. Lorsque la poussière d'oxyde d'aluminium est dispersée dans l'air, les pompiers doivent porter une protection contre l'inhalation de particules de poussière, qui peuvent également contenir des substances dangereuses du feu absorbées par les particules d'alumine.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	Risque environnemental - contient des éclaboussures. ▸ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▸ Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▸ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. ▸ Contenez et absorbez le liquide avec du sable, de la terre, du matériel inerte ou de la vermiculite. ▸ Essuyez. ▸ Mettez dans un récipient adéquat pour les déchets et scellé.
Eclaboussures Majeures	Risque environnemental - contient des éclaboussures. Classe des produits chimiques : hydrocarbures aromatiques Pour une libération sur le sol : sorbants recommandés listés dans l ordre de priorité.

TYPE DE SORBANT	RANG	APPLICATION	COLLECTE	LIMITATIONS

LIMITATIONS DANS LE SOL - FAIBLE

Plumes - coussin	1	Au lancer	Avec une fourche	DGC, RT
Polymère réticulé - particule	2	Avec une pelle	Avec une pelle	R, W, SS
Polymère réticulé - coussin	2	Au lancer	Avec une fourche	R, DGC, RT
Argile sorbant - particule	3	Avec une pelle	Avec une pelle	R, I, P
Argile traitée / organique naturel traité - particule	3	Avec une pelle	Avec une pelle	R, I
Fibre de bois	4	Au lancer	Avec une fourche	R, P, DGC, RT

LIBERATION DANS LE SOL - MOYENNE

Polymère réticulé - particule	1	Soufflante	Tracto-pelle	R, W, SS
Argile traitée / organique naturel traité - particule	3	Soufflante	Tracto-pelle	R, I
Argile sorbant - particule	3	Soufflante	Tracto-pelle	R, I, P
Polypropylène - particule	3	Soufflante	Tracto-pelle	W, SS, DGC
Plumes - coussin	3	Soufflante	Tracto-pelle	DGC, RT
Minéral expansé - particule	4	Soufflante	Tracto-pelle	R, I, W, P, DGC

Légende
DGC : Pas efficace quand la surface du sol est dense
R : Non réutilisable
I : Non incinérable
P : Efficacité réduite en cas de pluie
RT :Non efficace quand le terrain est accidenté
SS : A ne pas utiliser dans les sites environnementaux sensibles
W : Efficacité réduite en cas de vent
Référence : Sorbents for Liquid Hazardous Substance Cleanup and Control;
R.W Melvold et al: Pollution Technology Review No. 150: Noyes Data Corporation 1988
Risque modéré.

- Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent.
- Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.
- Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection.
- Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau.
- Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage.
- Augmenter la ventilation.
- Stopper les fuites s'il est sûr de le faire.

Suite...

	▸ Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▸ Collecter les résidus réutilisables dans des bidons étiquetés pour un recyclage. ▸ Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▸ Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement. ▸ Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains. ▸ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	▸ Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation. ▸ Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré. ▸ Evitez la concentration dans les trous et creux. ▸ NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé. ▸ Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie. ▸ Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas. ▸ N'utilisez PAS des seaux en plastique. ▸ Evitez le contact avec des matériels incompatibles. ▸ Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. ▸ Evitez les dégâts matériels sur les récipients. ▸ Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation. ▸ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. ▸ Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation ▸ L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues. **NE PAS** permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	▸ Stockez-le dans son récipient d'origine. ▸ Maintenez les récipients bien scellés. ▸ Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré. ▸ Stockez-le loin de matériels incompatibles et de récipients contenant des aliments. ▸ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y ait pas de fuite. ▸ Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
Incompatibilite de Stockage	Pour les alumines (oxyde d'aluminium): Incompatible avec le caoutchouc chloré chaud. En présence de chlore, le trifluorure peut réagir violemment et s'enflammer. -Peut déclencher une polymérisation explosive d'oxydes d'oléfines, y compris l'oxyde d'éthylène. -Produit une réaction exothermique au-dessus de 200 ° C avec des halocarbures et une réaction exothermique à température ambiante avec des halocarbures en présence d'autres métaux. -Produit une réaction exothermique avec le difluorure d'oxygène. -Peut former un mélange explosif avec le difluorure d'oxygène. -Forme des mélanges explosifs avec du nitrate de sodium. -Réagit vigoureusement avec l'acétate de vinyle. L'oxyde d'aluminium est une substance amphotère, ce qui signifie qu'il peut réagir à la fois avec des acides et des bases, tels que l'acide fluorhydrique et l'hydroxyde de sodium, agissant comme un acide avec une base et une base avec un acide, neutralisant l'autre et produisant un sel. ▸ Des réactions vigoureuses, quelquefois aboutissant à des explosions, peuvent résulter d'un contact entre les anneaux aromatiques et les agents oxydants. ▸ Les aromatiques peuvent réagir exothermiquement avec les bases et avec les composés diazo. Eviter une réaction avec les amines, les mercaptans, les acides forts et les agents oxydants. ▸ Les phosphates sont incompatibles avec les agents oxydants et réducteurs. ▸ Les phosphates sont susceptibles de former des gaz de phosphine inflammables et fortement toxiques en présence de forts agents réducteurs tels que les hydrures. ▸ Une oxydation partielle des phosphates par des agents oxydants peut engendrer une libération d'oxydes de phosphore toxiques.
Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008	E2 : Dangereux pour le milieu aquatique dans la catégorie chronique 2
Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application	E2 Exigences de niveau inférieur/supérieur : 200/500

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Suite...

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
ALUMINIUM HYDROXIDE	cutanée 4.063 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 10.76 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 10.76 mg/m³ (Locale, chronique) *Oral 4.74 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) **	Pas Disponible
POLYPHOSPHATE D'AMMONIUM	inhalation 18.06 mg/m³ (Systémique, chronique) *inhalation 4.45 mg/m³ (Systémique, chronique) ** *Oral 1.28 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) **	Pas Disponible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	cutanée 183 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 275 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 553.5 mg/m³ (Systémique aiguë) inhalation 550 mg/m³ (Local, aiguë) *cutanée 78 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) ** *inhalation 33 mg/m³ (Systémique, chronique) ** *Oral 33 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) ** *inhalation 33 mg/m³ (Locale, chronique) **	0.635 mg/L (L'eau (douce)) 0.064 mg/L (Eau - libération intermittente) 6.35 mg/L (Eau (Marine)) 3.29 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.329 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.29 mg/kg soil dw (sol) 100 mg/L (STP)
CHARBON DE BOIS	inhalation 1 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 0.5 mg/m³ (Locale, chronique) *inhalation 0.06 mg/m³ (Systémique, chronique) **	1 mg/L (L'eau (douce)) 0.1 mg/L (Eau - libération intermittente) 10 mg/L (Eau (Marine))
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	cutanée 80 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 44 mg/m³ (Systémique, chronique) cutanée 7.56 mg/cm² (Locale, chronique) inhalation 44 mg/m³ (Locale, chronique) cutanée 30 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) inhalation 55 mg/m³ (Systémique aiguë) inhalation 55 mg/m³ (Local, aiguë) *cutanée 40 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) ** *inhalation 22 mg/m³ (Systémique, chronique) ** *Oral 10.56 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) ** *cutanée 3.78 mg/cm² (Locale, chronique) ** *inhalation 22 mg/m³ (Locale, chronique) ** *cutanée 60 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) ** *inhalation 55 mg/m³ (Systémique aiguë) ** *Oral 50 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) ** *inhalation 55 mg/m³ (Local, aiguë) **	0.14 mg/L (L'eau (douce)) 0.35 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.014 mg/L (Eau (Marine)) 1.14 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.14 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine))
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	cutanée 2.91 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 16.4 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 5 002.67 mg/m³ (Systémique aiguë) *cutanée 1.25 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) ** *inhalation 4.85 mg/m³ (Systémique, chronique) ** *Oral 1.25 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) ** *inhalation 3 001.6 mg/m³ (Systémique aiguë) **	17 g/kg food (Oral)
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	inhalation 837.5 mg/m³ (Locale, chronique) inhalation 1 286.4 mg/m³ (Systémique aiguë) inhalation 1 066.67 mg/m³ (Local, aiguë) *inhalation 178.57 mg/m³ (Locale, chronique) ** *inhalation 1 152 mg/m³ (Systémique aiguë) ** *inhalation 640 mg/m³ (Local, aiguë) **	Pas Disponible
xylène	cutanée 212 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 221 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 221 mg/m³ (Locale, chronique) inhalation 442 mg/m³ (Systémique aiguë) inhalation 442 mg/m³ (Local, aiguë) *cutanée 125 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) ** *inhalation 65.3 mg/m³ (Systémique, chronique) ** *Oral 12.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) ** *inhalation 65.3 mg/m³ (Locale, chronique) ** *inhalation 260 mg/m³ (Systémique aiguë) ** *inhalation 260 mg/m³ (Local, aiguë) **	0.327 mg/L (L'eau (douce)) 0.327 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.327 mg/L (Eau (Marine)) 12.46 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 12.46 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 2.31 mg/kg soil dw (sol) 6.58 mg/L (STP)

* Les valeurs pour la population générale

Suite...

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Valeurs limites d'exposition professionnelle en France	poly[2,2'-[propane-2,2-diylbis(benzène-4,1-diyloxyméthanediyl)]dioxirane]	Poussières totales (locaux à pollution spécifique)	7 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Cette concentration est réglementaire en application de l'article R. 4222-10 du Code du travail, elle s'applique à l'intérieur des locaux à pollution spécifique. A compter du 1 juillet 2023 cette valeur passe à 4 mg/m3.
Valeurs limites d'exposition professionnelle en France	ALUMINIUM HYDROXIDE	Poussières totales (locaux à pollution spécifique)	7 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Cette concentration est réglementaire en application de l'article R. 4222-10 du Code du travail, elle s'applique à l'intérieur des locaux à pollution spécifique. A compter du 1 juillet 2023 cette valeur passe à 4 mg/m3.
Valeurs limites d'exposition professionnelle en France	ALUMINIUM HYDROXIDE	Aluminium (fumées de soudage)	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1-Methoxypropyl-2-acetate	50 ppm / 275 mg/m3	550 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Skin
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1-Methoxypropan-2-ol	100 ppm / 375 mg/m3	568 mg/m3 / 150 ppm	Pas Disponible	Skin
Valeurs limites d'exposition professionnelle en France	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	50 ppm / 275 mg/m3	550 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle en France	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1-Méthoxy-2-propanol	50 ppm / 188 mg/m3	375 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle en France	CHARBON DE BOIS	Noir de carbone	3.5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle en France	Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	Huiles minérales qui ont été auparavant utilisées dans des moteurs de combustion interne pour lubrifier et refroidir les pièces mobiles du moteur	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Cette entrée ne comporte pas de VLEP mais seulement une mention peau Les travaux entraînant une exposition cutanée à des huiles minérales qui ont été auparavant utilisées dans des moteurs à combustion interne pour lubrifier et refroidir les pièces mobiles du moteur sont considérés comme cancérogènes (arrêté du 26 octobre 2020 modifié).
Valeurs limites d'exposition professionnelle en France	Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	Huiles minérales qui ont été auparavant utilisées dans des moteurs de combustion interne pour lubrifier et refroidir les pièces mobiles du moteur	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Cette entrée ne comporte pas de VLEP mais seulement une mention peau Les travaux entraînant une exposition cutanée à des huiles minérales qui ont été auparavant utilisées dans des moteurs à combustion interne pour lubrifier et refroidir les pièces mobiles du moteur sont considérés comme cancérogènes (arrêté du 26 octobre 2020 modifié).
Valeurs limites d'exposition professionnelle en France	Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des,vapeurs)	1000 mg/m3	1500 mg/m3	Pas Disponible	Les VLEP fixées pour des hydrocarbures spécifiques restent valable simultanément. Une valeur d'objectif de 500 mg/m3 avait été

Suite...

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
	atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]					prévue par la circulaire du 12 juillet 1993, elle devait être réexaminée en 1995 mais ne l'a pas été Ces fractions d'hydrocarbure sont classées C1A et M1B sauf si elles contiennent moins de 0,1 % en poids de benzène
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)	xylène	Xylene (mixed isomers, pure)	50 ppm / 221 mg/m3	442 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Skin
Valeurs limites d'exposition professionnelle en France	xylène	Xylène, isomères mixtes, purs	50 ppm / 221 mg/m3	442 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible

Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
poly[2,2'-[propane-2,2-diylbis(benzène-4,1-diyloxyméthanediyl)]dioxirane]	90 mg/m3	990 mg/m3	5,900 mg/m3
poly[2,2'-[propane-2,2-diylbis(benzène-4,1-diyloxyméthanediyl)]dioxirane]	30 mg/m3	330 mg/m3	2,000 mg/m3
ALUMINIUM HYDROXIDE	8.7 mg/m3	73 mg/m3	440 mg/m3
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	100 ppm	160 ppm	660 ppm
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
CHARBON DE BOIS	9 mg/m3	99 mg/m3	590 mg/m3
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	300 mg/m3	1,800 mg/m3	29500** mg/m3
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	1,100 mg/m3	1,800 mg/m3	40,000 mg/m3
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	1,200 mg/m3	6,700 mg/m3	40,000 mg/m3
xylène	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
poly[2,2'-[propane-	Pas Disponible	Pas Disponible

Suite...

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
2,2-diylbis(benzène-4,1-diyloxyméthanediyl)]dioxirane]		
ALUMINIUM HYDROXIDE	Pas Disponible	Pas Disponible
POLYPHOSPHATE D'AMMONIUM	Pas Disponible	Pas Disponible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Pas Disponible	Pas Disponible
CHARBON DE BOIS	1,750 mg/m3	Pas Disponible
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	20,000 mg/m3	Pas Disponible
caprolactone, ethoxylated polyphosphates	Pas Disponible	Pas Disponible
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	2,500 mg/m3	Pas Disponible
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	Pas Disponible	Pas Disponible
xylène	900 ppm	Pas Disponible

Banding d'exposition professionnelle

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
caprolactone, ethoxylated polyphosphates	C	> 1 to ≤ 10 parts per million (ppm)
Notes:	*bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs.*	

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

ATTENTION : Cette substance est classée par le NOHSC comme Catégorie 2 Cancérigène Humain Probable.
Ces guides d'exposition ont été déduits d'un niveau seuil d'évaluation du risque et ne devraient pas être interprétés comme des limites de sécurité univoques. Les ORGS représentent une moyenne dur une période 8 heures à moins qu'il ne soit spécifié quelque chose d'autre.
CR = Rsique de cancer/10000 ; UF = Facteur d'Incertitude :
TLV supposé être adéquat pour protéger une santé reproductive :
LOD : Limite de détection
Les finalités toxiques ont également été identifiées comme :
D = Développement ; R = Reproductif ; TC = Cancérigène traversant le placenta.
Jankovic J., Drake F.: A Screening Method for Occupational Reproductive American Industrial Hygiene Association Journal 57: 641-649 (1996)
Le TLV est basé sur des expositions au chlorure d'aluminium et la quantité d'acide hydrolysé et du TLV de l'acide correspondant pour fournir lez même degrés d'indépendance à partir d'une irritation. Les ouvriers chroniquement exposés aux fumées et poussières d'aluminium ont développé des réactions pulmonaires sévères incluant fibrose, emphysème et pneumothorax. Une plus rare encéphalopathie a également été décrite.
Les individus exposés **NE SONT RAISONNABLEMENT PAS** supposés comme étant avertis, par l'odeur, que le Standard d'Exposition est dépassé.
Le Facteur Odorant de Sécurité (OSF) est déterminé pour tomber soit en Classe C, D ou E.
Le Facteur Odorant de Sécurité (OSF) est défini comme :
OSF = Exposition standard (TWA) ppm / Valeur Odorante Seuil (OTV) ppm
Classification en Classes comme suit :
ClasseOSF Description

Suite...

A	550	Plus de 90% des individus exposés sont avertis par l'odeur que le Standard d'Exposition (TLV-TWA par exemple) a été atteint, même si distrait par des activités professionnelles.
B	26-550	Même chose pour 50-90% des personnes distraites.
C	1-26	Même chose pour moins de 50% des personnes étant distraites
D	0.18-1	10-50% des personnes averties comme étant testées perçoivent par l'odeur que le Standard d'Exposition a été atteint.
E	<0.18	

NOTE N: La classification comme cancérogène ne doit pas s appliquer si l historique complet du raffinage est connu et qu il peut être établi que la substance à partir de laquelle elle est produite n est pas cancérogène. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole reprises à l'annexe VI.
NOTE P: La classification comme cancérogène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs n° 200-753-7). Si la substance est classée comme cancérogène, la note E s'applique également. Si la substance n est pas classée comme cancérogène, les phrases S (2-)23-24-62 doivent au moins s appliquer. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole reprises à l'annexe VI.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Une ventilation d échappement locale peut être nécessaire dans des conditions spécifiques. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vélocités "d échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vélocités de capture" de l air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

Type de contanimant:	Vitesse de l air:
Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d un réservoir (dans de l air immobile)	0.25-0.5 m/s (50-100 f/min)
aérosols, fumées d opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0,5-1 m/s (100-200 f/min.)
Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min)
Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d air très rapide).	2.5-10 m/s (500-2000 f/min)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Minimum de l intervalle	Maximum de l intervalle
1: Courants d air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1: Perturbation des courants d air de la pièce
2: Contaminants à faible vélocité ou à valeur de nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité
3: Intermittent, faible production	3: Forte production, utilisation importante
4 : Large hotte ou masse d air importante en mouvement	4: Petite hotte – contrôle local uniquement.

Une théorie simple montre que la vélocité de l air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l ouverture d un simple conduit d extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d extraction (dans les cas simples). La vitesse de l air au point d extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l air au niveau des pales d extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d extraction. D autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l appareil d extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d extraction sont installés ou en usage.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage.

- Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
- Masque chimique.
- Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.

Protection de la peau

Voir protection Main ci-dessous

Protection des mains / pieds

NOTE: Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau.
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.
La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et et doit être observé lors du choix final.
L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace.Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.
Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent:

- Fréquence et la durée de contact,
- La résistance chimique du matériau du gant,
- L'épaisseur du gant et
- dextérité

Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS / NZS 2161,1 ou équivalent national).

- En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, un gant avec une classe de protection de 5 ou plus (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé.
- Quand un contact bref, des gants avec une classe de protection de 3 ou plus (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé.
- Certains types de polymères à gants sont moins touchés par le mouvement et cela doit être pris en compte lors de l'examen des gants pour une utilisation à long terme.
- Les gants contaminés doivent être remplacés.

Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit:

- Excellente lorsque le temps de pénétration> 480 min
- Bonne lorsque le temps de pénétration> 20 min

Suite...

	▸ Juste quand le temps de pénétration <20 min ▸ Médiocre lorsque le matériau des gants se dégrade applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0,35 mm, il est recommandé. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants. Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant. Par conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques. Par exemple: · Gants aminci (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique, puis éliminés. · Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée. ▸ Durant la manipulation des résines d'époxy de niveau liquide, porter des gants de protection chimique (e.g. nitrile ou caoutchouc nitrile-butatoluène), des bottes et des tabliers. ▸ **NE PAS** utiliser de coton ou de cuir (qui absorbe et concentre la résine), du chlorure de polyvinyle, des gants en caoutchouc ou polyéthylène (qui absorbent la résine). ▸ **NE PAS** utiliser de crèmes barrières contenant des graisses émulsifiantes et des d'huiles car elles peuvent absorber la résine, des crèmes à base de silicium devraient être vérifiées avant leurs utilisations.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	▸ Tenue complète. ▸ Tablier en P.V.C. ▸ Crème protectrice. ▸ Crème nettoyante pour la peau. ▸ Unité de lavement des yeux.

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:
"Forsberg Clothing Performance Index".
L(Les)'effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.
834BLV Flame Retardant Epoxy (Part A)

Matériel	CPI
PE/EVAL/PE	A
PVA	A
TEFLON	A
VITON	A
BUTYL	C
BUTYL/NEOPRENE	C
HYPALON	C
NAT+NEOPR+NITRILE	C
NATURAL+NEOPRENE	C
NEOPRENE	C
NEOPRENE/NATURAL	C
NITRILE	C
NITRILE+PVC	C
PVC	C
PVDC/PE/PVDC	C

* CPI - Index de Performance Chemwatch
A: Meilleure Sélection
B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.
C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.
REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -
* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

Protection respiratoire

Filtre de type A de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise.
Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	A-AUS	-	A-PAPR-AUS
50 x ES	-	A-AUS	-
100 x ES	-	A-2	A-PAPR-2 ^

^ - Intégral

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des maques à cartouches est considérée comme appropriée.

- Les respirateurs peuvent être nécessaires quand les contrôles d'ingénierie et administratifs n'empêchent pas de manière adéquate les expositions.
- La décision d'utiliser une protection respiratoire doit être basée sur une appréciation professionnelle prenant en compte l'information de toxicité, les données de mesure d'exposition et la fréquence et la probabilité d'exposition du travailleur.
- Les limites publiées d'exposition professionnelle, quand elles existent, aideront à déterminer l'utilisation adéquate des aides respiratoires sélectionnées. Elles peuvent être mandatées par le gouvernement ou recommandées par les vendeurs.
- Les respirateurs certifiés, s'ils sont bien sélectionnés et testés pour leur efficacité, seront utiles pour protéger les travailleurs contre l'inhalation des particules dans le cadre d'un programme complet de protection respiratoire.
- Utilisez un masque approuvé de circulation positive d'air si des quantités importantes de poussière sont répandues à l'air libre.
- Essayez de ne pas créer des conditions étant la cause de poussière.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Black

Suite...

État Physique	liquide	**Densité relative (l'eau = 1)**	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	**Coefficient de partition n-octanol / eau**	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	**Température d'auto-allumage (°C)**	220
pH (comme fourni)	Pas Disponible	**Température de décomposition**	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	**Viscosité (cSt)**	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	110	**Poids Moléculaire (g/mol)**	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	**goût**	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	**Propriétés explosives**	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	**Propriétés oxydantes**	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	6.89	**La tension de surface (dyn/cm or mN/m)**	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	1.36	**Composé volatile (%vol)**	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	**Groupe du Gaz**	Pas Disponible
Hydrosolubilité	non disponible	**pH en solution (1%)**	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	1.51	**Composés organiques volatils g/L**	Pas Disponible
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	**Caractéristiques nanométrique particules**	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	▸ Présence de matériaux incompatibles. ▸ Le produit est considéré stable. ▸ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Inhalé	Le produit n'est pas connu pour produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire après une inhalation (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, des effets négatifs systémiques ont été produit suite à l'exposition d'animaux par au moins une voie et la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel. Une dépression du système nerveux central peut inclure un désagrément général, des symptômes d'étourdissement, des maux de tête, des nausées, des effets anesthétiques, des temps de réaction augmentés, un discours indistinct et peut se transformer en inconscience. Les empoisonnements graves peuvent engendrer des dépressions respiratoires et peuvent être fatals.
Ingestion	Les réponses toxiques et aigus à l'aluminium sont observées avec les formes les plus solubles. Le produit **N'A PAS ETE** classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis. Comme l'absorption des phosphates par l'intestin est faible, un empoisonnement par cette voie est peu probable. Les effets peuvent inclure des vomissements, une fatigue, de la fièvre, une diarrhée, une faible pression artérielle, une pouls lent, une cyanose, des spasmes des poignets, un coma et des spasmes sévères du corps.

Suite...

Contact avec la peau	Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante. Un contact de la peau avec le matériau peut endommager la santé de l'individu ; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. Le produit peut provoquer une inflammation faible mais significative de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisée par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules.
Yeux	Le produit peut provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes et des dommages aux yeux pendant 24 heures ou plus après l'instillation. Une inflammation modérée peut être attendue avec des rougeurs; une conjonctivite peut apparaître en case d'expositions prolongées.
Chronique	Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles, néanmoins, il n'existe actuellement que des données inappropriées pour estimer la situation de manière satisfaisante Une exposition professionnelle répétée ou prolongée est susceptible de produire des effets cumulatifs sur la santé impliquant des organes ou des systèmes biochimiques. Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire. L'exposition au produit peut poser des problèmes pour la fertilité humaine, généralement sur la base du fait que les résultats des études sur les animaux fournissent des preuves suffisantes pour provoquer une forte suspicion d'altération de la fertilité en l'absence d'effets toxiques, ou des signes d'altération de la fertilité se produisant à peu près aux mêmes niveaux de dose que d'autres effets toxiques, mais qui ne sont pas une conséquence secondaire non spécifique d'autres effets toxiques. Une exposition à de larges doses d'aluminium à été mise en rapport avec la maladie dégénérative du cerveau : la maladie d'Alzheimer.

834BLV Flame Retardant Epoxy (Part A)	**TOXICITÉ**	**IRRITATION**
	Pas Disponible	Pas Disponible
poly[2,2'-[propane-2,2-diylbis(benzène-4,1-diyloxyméthanediyl)]dioxirane]	**TOXICITÉ**	**IRRITATION**
	Dermique (rat) LD50: >1200 mg/kg[2]	Pas Disponible
	Oral(Souris) LD50; >500 mg/kg[2]	
ALUMINIUM HYDROXIDE	**TOXICITÉ**	**IRRITATION**
	Inhalation(Rat) LC50; >2.3 mg/l4h[1]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant)[1]
	Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg[1]	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)[1]
POLYPHOSPHATE D'AMMONIUM	**TOXICITÉ**	**IRRITATION**
	Dermiquel (lapin) LD50: >3160 mg/kg[2]	Pas Disponible
	Inhalation(Rat) LC50; >4.85 mg/l4h[1]	
	Oral(Rat) LD50; >=300<=2000 mg/kg[1]	
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	**TOXICITÉ**	**IRRITATION**
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg[1]	Eye (rabbit) 230 mg mild
	Oral(Rat) LD50; 3739 mg/kg[2]	Eye (rabbit) 500 mg/24 h. - mild
		Peau: aucun effet nocif observé (non irritant)[1]
		Skin (rabbit) 500 mg open - mild
		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)[1]
CHARBON DE BOIS	**TOXICITÉ**	**IRRITATION**
	Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg[1]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant)[1]
	Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg[1]	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)[1]
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	**TOXICITÉ**	**IRRITATION**
	Dermiquel (lapin) LD50: >3000 mg/kg[1]	Eye (hmn) 470 ppm/15m irrit.
	Inhalation(Rat) LC50; >5.5 mg/l4h[1]	Eye (rabbit) 500 mg/24h moderate
	Oral(Rat) LD50; >5000 mg/kg[1]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant)[1]
		Peau: effet nocif observé (irritant)[1]
		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)[1]
caprolactone, ethoxylated polyphosphates	**TOXICITÉ**	**IRRITATION**
	Pas Disponible	Pas Disponible
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par	**TOXICITÉ**	**IRRITATION**
	Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg[2]	Eye : Not irritating (OECD 405) *

Suite...

traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	Inhalation(Rat) LC50; 4.6 mg/l4h[2] Oral(Rat) LD50; 7400 mg/kg[2]	Peau: effet nocif observé (irritant)[1] Skin : Not irritating (OECD 404)* Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)[1]
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	**TOXICITÉ** Dermiquel (lapin) LD50: >1900 mg/kg[1] Inhalation(Rat) LC50; >4.42 mg/L4h[1] Oral(Rat) LD50; >4500 mg/kg[1]	**IRRITATION** Peau: effet nocif observé (irritant)[1] Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)[1]
xylène	**TOXICITÉ** Dermiquel (lapin) LD50: >1700 mg/kg[2] Inhalation(Rat) LC50; 5000 ppm4h[2] Oral(Souris) LD50; 2119 mg/kg[2]	**IRRITATION** Eye (human): 200 ppm irritant Eye (rabbit): 5 mg/24h SEVERE Eye (rabbit): 87 mg mild Peau: effet nocif observé (irritant)[1] Skin (rabbit):500 mg/24h moderate Yeux: effet nocif observé (irritant)[1]
Légende:	*1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -.. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques*	

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE	Le produit peut être irritant pour les yeux, un contact prolongé causant une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.
CHARBON DE BOIS	AVERTISSEMENT : Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 2B : Possible cancérigène pour les humains.
DISTILLATS LÉGERS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS; KÉROZÈNE - NON SPÉCIFIÉ; [COMBINAISON COMPLEXE D'HYDROCARBURES OBTENUE PAR TRAITEMENT À L'HYDROGÈNE D'UNE FRACTION PÉTROLIÈRE EN PRÉSENCE D'UN CATALYSEUR. SE COMPOSE D'HYDROCARBURES COMPORTANT MAJORITAIREMENT ENTRE 9 ET 16 ATOMES DE CARBONE (C9-C16) ET DONT L'INTERVALLE D'ÉBULLITION EST COMPRIS APPROXIMATIVEMENT ENTRE 150 ET 290 OC (ENTRE 302 ET 554 OF).]	Pour le pétrole : Ce produit contient du benzène, qui peut causer la leucémie myéloïde aiguë, et le n-hexane, qui peut être métabolisé en composés qui sont toxiques pour le système nerveux. Ce produit contient du toluène, et des tests sur animaux semblent indiquer que des concentrations élevées de toluène conduisent à une perte d ouïe. Ce produit contient de l éthyle, du benzène et de la naphtalène, des substances à partir desquelles des tests sur animaux ont montré qu il existait des liens avec la formation de tumeurs. **Potentiel cancérigène :** Des tests sur animaux montrent que l inhalation de pétrole cause des tumeurs du foie et des reins : ces résultats ne sont toutefois pas considérés comme applicables chez l homme. **Potentiel mutagène :** La plupart des études concernant l essence ont obtenu des résultats négatifs quant à la mutagénicité, y compris toutes les études récentes sur des sujets humains vivants (tels que le personnel des stations à essence). **Reprotoxicité :** Les tests sur animaux montrent que des concentrations élevées de toluène (>0,1%) peuvent provoquer des effets sur le développement de l enfant, tels qu un poids réduit à la naissance et des risques de toxicité pour le système nerveux chez le fœtus. D'autres études n ont décelé aucun effet adverse sur le fœtus. **Effets sur la santé humaine :** Des contacts prolongés ou répétés peuvent causer un dégraissage de la peau qui peut conduire à une inflammation cutanée et rendre la peau plus vulnérable aux irritations et fragile à la pénétration par d autres substances. Des test sur animaux montrent que l exposition à l essence au cours de toute une vie peut causer le cancer du rein, mais l'applicabilité de ces résultats chez l homme reste discutable.
XYLÈNE	Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites. Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.
834BLV Flame Retardant Epoxy (Part A) & POLY[2,2'-[PROPANE-2,2-DIYLBIS(BENZÈNE-4,1-DIYLOXYMÉTHANEDIYL)]DIOXIRANE]	Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit. Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, par exemple l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires liées à la présence d anticorps. L'importance de l'allergène de contact n'est pas simplement déterminée par son potentiel de sensibilisation : la distribution de la substance et les possibilités de contact avec celle-ci sont tout aussi importantes. Une substance faiblement sensibilisante mais largement distribuée peut être un allergène plus important qu'une substance à fort potentiel de sensibilisation mais avec laquelle peu d'individus entrent en contact. D'un point de vue clinique, les substances sont remarquables si elles produisent une réaction allergique chez plus de 1 % des personnes testées.
834BLV Flame Retardant Epoxy (Part A) & SOLVANT NAPHTA (PÉTROLE), FRACTION AROMATIQUE LÉGÈRE; NAPHTA À BAS POINT D'ÉBULLITION - NON SPÉCIFIÉ; [COMBINAISON COMPLEXE D'HYDROCARBURES OBTENUE PAR DISTILLATION DE PRODUITS AROMATIQUES. SE	Pour les triméthylbenzènes : L absorption de 1,2,4-triméthylbenzène se produit en cas d'exposition par ingestion, inhalation ou contact cutané. Sur le lieu de travail, l inhalation et le contact cutané constituent les voies d absorption les plus importantes : les effets toxiques sur tout l organisme à partir d une absorption cutanée ont peu de chance de se produire car l irritation cutanée provoquée par le produit chimique entraîne généralement une élimination rapide. La substance est liposoluble et peut s accumuler dans les tissus graisseux. La substance s attache également aux globules rouges dans la circulation sanguine. Elle est éliminée du corps par l expiration et l urine. **Toxicité aiguë :** Un contact direct avec du 1,2,4-triméthylbenzène liquide est irritant pour la peau, et respirer les vapeurs est irritant

Suite...

COMPOSE PRINCIPALEMENT D'HYDROCARBURES COMPORTANT MAJORITAIREMENT ENTRE 8 ET 10 ATOMES DE CARBONE (C8-C10) ET DONT L'INTERVALLE D'ÉBULLITION EST COMPRIS APPROXIMATIVEMENT ENTRE 135 ET 210 OC (ENTRE 275 ET 410O F).]	pour les voies respiratoires et provoque une inflammation des poumons. L inhalation de fortes concentrations de la vapeur chimique provoque maux de tête, fatigue et somnolence. Chez l homme, le 1,2,4-triméthylbenzène liquide est irritant pour la peau et l inhalation de sa vapeur entraîne la pneumonie chimique. Un contact direct avec la peau entraîne la dilatation des vaisseaux sanguins, des rougeurs et des irritations. **Toxicité pour le système nerveux :** Le 1,2,4-triméthylbenzène provoque une dépression du système nerveux central. L exposition à des mélanges de solvants sur le lieu de travail contenant le produit chimique entraîne maux de tête, fatigue, nervosité et somnolence. **Toxicité chronique / subaiguë :** L exposition à long terme aux solvants contenant du 1,2,4-triméthylbenzène peut entraîner nervosité, tensions et inflammation des bronches. Les peintres qui ont travaillé pendants plusieurs années avec un solvant contenant 50% de 1,2,4-triméthylbenzène et 30% de 1,3,5-triméthylbenzène ont montré de la nervosité, des tensions et de l anxiété, des bronchites asthmatiques, de l anémie et des modifications dans la coagulation du sang : les effets sur le système sanguin pourraient avoir été causés par des traces de quantités de benzène. Les tests sur animaux ont montré que l inhalation de triméthylbenzènes pouvait altérer la formule sanguine, avec réduction des lymphocytes et augmentation des polynucléaires. **Toxicité génétique :** Les tests sur animaux ne montrent pas que la fraction C9 provoque des mutations ou des aberrations chromosomiques. **Reprotoxicité / Toxicité pour le développement prénatal :** Les essais sur animaux montrent que la fraction C9 du 1,2,4-triméthylbenzène entraîne de la reprotoxicité.
834BLV Flame Retardant Epoxy (Part A) & ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE	Pour les éthers de propylène glycol (EPG) : Les éthers de propylène glycol courants sont notamment le butyl propylène glycol (BPG), le dipropylène glycol n-butyl éther (DPGnBE), l'acétate de dipropylène glycol méthyl éther (DPGMEA) et le méthyl éthoxy propanol (TPGME). Des tests sur une grande variété d éthers de propylène glycol ont montré que les éthers dérivés du propylène glycol sont moins toxiques que d autres éthers de la famille éthylénique. Les toxicités courantes associées aux éthers de la famille éthylique ayant un poids moléculaire faible, telles que des effets adverses sur les organes reproductifs, l embryon et le foetus en développement, le sang ou le thymus ne sont pas observées auprès des éthers de propylène glycol de type commercial. Dans la famille éthylénique, le métabolisme du groupe terminal hydroxyle produit de l acide alkoxy-acétique. Les toxicités pour la reproduction et le développement prénatal des dérivés de la famille éthylénique ayant un poids moléculaire faible sont principalement dues à la formation d acides méthoxyacétiques et éthoxyacétiques. Les éthers à longue chaîne de la famille éthylénique ne sont pas associés à la toxicité pour la reproduction mais peuvent causer de l hémolyse chez des individus sensibles, également par la formation d'acide alkoxy-acétique. L'isomère alpha prédominant de tous les EPG (qui est favorisé de manière thermodynamique pendant la fabrication des EPG) est un alcool secondaire incapable de former de l'acide propionique. A l inverse, les isomères bêta sont capables de former des acides propioniques et ces derniers sont liés à des anomalies congénitales (et possiblement des effets hémolytiques). L isomère alpha constitue plus de 90% du mélange d isomères dans le produit commercial et les EPG y démontrent donc une toxicité relativement faible. L un des principaux métabolites des éthers de propylène glycol est le propylène glycol qui est d une faible toxicité et est complètement métabolisé par l organisme. Comme classe, les EPG présentent une faible toxicité aiguë par ingestion, exposition cutanée et inhalation. Le BPG et le TPGME sont modérément irritants pour les yeux, selon les tests sur animaux, tandis que les autres membres de cette catégorie ne provoquent aucune, voire qu une faible, irritation des yeux. Aucun ne produit une sensibilisation cutanée. Les tests sur animaux montrent qu'un dosage répété produit quelques effets indésirables. Les tests sur animaux montrent également que les EPG ne produisent pas d effets sur la peau ou en matière de toxicité pour la reproduction. Les EPG disponibles dans le commerce n ont pas été reconnus comme provoquant des anomalies congénitales. L état de la recherche indique que les éthers de propylène glycol ne présente vraisemblablement aucune toxicité génétique.
POLY[2,2'-[PROPANE-2,2-DIYLBIS(BENZÈNE-4,1-DIYLOXYMÉTHANEDIYL)]DIOXIRANE] & ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE & XYLÈNE	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.
POLY[2,2'-[PROPANE-2,2-DIYLBIS(BENZÈNE-4,1-DIYLOXYMÉTHANEDIYL)]DIOXIRANE] & ALUMINIUM HYDROXIDE & ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE & CHARBON DE BOIS	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.
ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE & SOLVANT NAPHTA (PÉTROLE), FRACTION AROMATIQUE LÉGÈRE; NAPHTA À BAS POINT D'ÉBULLITION - NON SPÉCIFIÉ; [COMBINAISON COMPLEXE D'HYDROCARBURES OBTENUE PAR DISTILLATION DE PRODUITS AROMATIQUES. SE COMPOSE PRINCIPALEMENT D'HYDROCARBURES COMPORTANT MAJORITAIREMENT ENTRE 8 ET 10 ATOMES DE CARBONE (C8-C10) ET DONT L'INTERVALLE D'ÉBULLITION EST COMPRIS APPROXIMATIVEMENT ENTRE 135 ET 210 OC (ENTRE 275 ET 410O F).]	Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulaire) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus.

toxicité aiguë	✗	**Cancérogénicité**	✗
Irritation / corrosion	✓	**reproducteur**	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	**STOT - exposition unique**	✗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✓	**STOT - exposition répétée**	✗
Mutagénéïté	✗	**risque d'aspiration**	✗

Légende: ✗ *– Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification*
✓ *– Données nécessaires à la classification disponible*

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

De nombreux produits chimiques peuvent imiter ou interférer avec les hormones du corps, connues sous le nom de système endocrinien. Les perturbateurs endocriniens sont des

Suite...

produits chimiques qui peuvent interférer avec les systèmes endocriniens (ou hormonaux). Les perturbateurs endocriniens interfèrent avec la synthèse, la sécrétion, le transport, la liaison, l'action ou l'élimination des hormones naturelles dans l'organisme. Tout système de l'organisme contrôlé par des hormones peut être déréglé par des perturbateurs hormonaux. Plus précisément, les perturbateurs endocriniens peuvent être associés au développement de difficultés d'apprentissage, de déformations du corps, de divers cancers et de problèmes de développement sexuel. Les substances chimiques perturbant le système endocrinien ont des effets néfastes sur les animaux. Mais il existe peu d'informations scientifiques sur les problèmes de santé potentiels chez l'homme. Comme les gens sont généralement exposés à plusieurs perturbateurs endocriniens en même temps, il est difficile d'évaluer les effets sur la santé publique.

11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

834BLV Flame Retardant Epoxy (Part A)

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

poly[2,2'-[propane-2,2-diylbis(benzène-4,1-diyloxyméthanediyl)]dioxirane]

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
EC50(ECx)	24h	crustacés	3mg/l	Pas Disponible
LC50	96h	Poisson	2.4mg/l	Pas Disponible
EC50	48h	crustacés	~2mg/l	2

ALUMINIUM HYDROXIDE

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>100mg/l	1
EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.0169mg/l	2
EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.0054mg/l	2
LC50	96h	Poisson	0.57mg/l	2
EC50	48h	crustacés	>0.065mg/l	4

POLYPHOSPHATE D'AMMONIUM

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	3.57mg/l	2
LC50	96h	Poisson	70mg/l	4
EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>97.1mg/l	2
EC50	48h	crustacés	90.89mg/l	4

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
LC50	96h	Poisson	100mg/l	1
EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>1000mg/l	2
EC50	48h	crustacés	373mg/l	2
NOEC(ECx)	336h	Poisson	47.5mg/l	2
EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>1000mg/l	2

CHARBON DE BOIS

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
LC50	96h	Poisson	>100mg/l	2
EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>0.2mg/l	2
EC50	48h	crustacés	33.076-41.968mg/l	4
NOEC(ECx)	24h	crustacés	3200mg/l	1

Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
NOEC(ECx)	3072h	Poisson	1mg/l	1
LC50	96h	Poisson	2.2mg/l	4
NOEC(ECx)	720h	Poisson	0.02mg/l	2
EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.277mg/l	2
LC50	96h	Poisson	0.14mg/l	2

caprolactone, ethoxylated polyphosphates

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Suite...

Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	<0.03mg/l	1
NOEC(ECx)	3072h	Poisson	1mg/l	1
LC50	96h	Poisson	2.2mg/l	4

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	1mg/l	1
EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	19mg/l	1
EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	64mg/l	2
EC50	48h	crustacés	6.14mg/l	1

xylène

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
LC50	96h	Poisson	2.6mg/l	2
EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	4.6mg/l	2
EC50	48h	crustacés	1.8mg/l	2
NOEC(ECx)	73h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.44mg/l	2

Légende: *Extrait de 1. Donnees de toxicite de IUCLID 2. Substances enregistrees par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicite aquatique 4. Base de donnees ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Donnees de toxicite aquatique 5. Donnees d'evaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Donnees de bioconcentration 7. METI (Japon) - Donnees de bioconcentration*

Sur la base des preuves disponibles concernant soit la toxicité, la persistance, le potentiel à l accumulation et ou le comportement et le futur environnemental observé, le produit peut présenter un danger, immédiat ou à long terme et/ou retardé, à la structure et/ou au fonctionnement des écosystèmes naturels.
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
NE PAS PERMETTRE au produit d entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l eau durant le nettoyage ou l élimination de l équipement de nettoyage.
Les déchets résultants de l utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.
L'ammoniac est persistant dans l'air alors que, dans l'eau, il se bio-dégrade rapidement en nitrate, produisant une forte demande en oxygène. L'ammoniac est fortement absorbé par les sols. L'ammoniac est non-persistant dans l'eau (demi-vie de 2 jours) et est modérément toxique pour les poissons sous une température et des conditions de pH normales.
L'ammoniac est nocif pour la vie aquatique en faible concentration mais ne se concentre pas dans la chaîne alimentaire.
Standards de l'Eau Potable:
0.5 mg/l (ANG. max.)
1.5 mg/l (Niveaux WHO)
Directives pour les sols non disponibles.
Standards pour la Qualité de l'Air non disponibles.
Les problèmes principaux d'une contamination de l'environnement au phosphate conduisent à des processus d'eutrophisation des lacs et mares. Le phosphore est un élément nutritionnel essentiel pour les plantes et est généralement le nutriment limitant pour l'algue bleu-vert. Un lac subissant une eutrophisation présente une croissance rapide de l'algue à sa surface. L'algue planctonique provoque une turbidité et des films flottants. L'algue des côtes provoque une turbidité repoussante de l'eau, des films et des dégâts aux roseaux. Un affaiblissement de cette algue provoque une diminution d'oxygène dans les fonds et près des côtes. Le processus s'auto perpétue car les conditions anoxiques à l'interface sédiment/eau engendrent la création de plus de phosphate absorbé à partir de sédiments. La croissance de l'algue produit des effets indésirables sur le traitement de l'eau à rendre potable, sur les poissonneries et sur l'utilisation des lacs dans un cadre récréatif.
L'aluminium apparaît dans l'environnement sous forme de silicates, d'oxydes et d'hydroxydes, combiné avec d'autres éléments tels que le sodium, la fluorine et les complexes d'arsenic avec des matières organiques.
Une acidification des sols libère l'aluminium sous forme de solution transportable. La concentration d'aluminium dans les pluies acides engendre que l'aluminium devient disponible pour une absorption par les plantes.
Standards de l'Eau Potable:
aluminium: 200 ug/l (ANG. max.)
200 ug/l (WHO directive)
chlorure: 400 mg/l (ANG. max.)
250 mg/l (WHO directive)
fluorure: 1.5 mg/l (ANG. max.)
1.5 mg/l (WHO directive)
nitrate: 50 mg/l ANG. max.)
50 mg/l (WHO directive)
sulfate: 250 mg/l (ANG. max.)
Directives pour les sols non disponibles.
Standards pour la Qualité de l'Air non disponibles.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
poly[2,2'-[propane-2,2-diylbis(benzène-4,1-diyloxyméthanediyl)]dioxirane]	HAUT	HAUT

Suite...

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	BAS (La demi-vie = 56 journées)	BAS (La demi-vie = 1.7 journées)
xylène	HAUT (La demi-vie = 360 journées)	BAS (La demi-vie = 1.83 journées)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
poly[2,2'-[propane-2,2-diylbis(benzène-4,1-diyloxyméthanediyl)]dioxirane]	BAS (LogKOW = 2.6835)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	BAS (BCF = 2)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	BAS (BCF = 159)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	BAS (BCF = 159)
xylène	MOYEN (BCF = 740)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
poly[2,2'-[propane-2,2-diylbis(benzène-4,1-diyloxyméthanediyl)]dioxirane]	BAS (KOC = 51.43)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	HAUT (KOC = 1)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	❌	❌	❌
vPvB	❌	❌	❌

Critères PBT remplies?	non
vPvB	non

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Les preuves liant les effets néfastes des perturbateurs endocriniens sont plus convaincantes dans l'environnement que chez l'homme. Les perturbateurs endocriniens modifient profondément la physiologie de la reproduction des écosystèmes et ont finalement un impact sur des populations entières. Certains produits chimiques perturbateurs endocriniens se dégradent lentement dans l'environnement. Cette caractéristique les rend potentiellement dangereux sur de longues périodes. Parmi les effets néfastes bien établis des perturbateurs endocriniens chez diverses espèces sauvages, on peut citer l'amincissement de la coquille des œufs, l'affichage des caractéristiques du sexe opposé et l'altération du développement reproductif. D'autres changements néfastes chez les espèces sauvages ont été suggérés, mais non prouvés : anomalies de la reproduction, dysfonctionnement immunitaire et déformations du squelette.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Suite...

Elimination du produit / emballage	▸ Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides. ▸ Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible. Autrement: ▸ Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforer les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée. ▸ Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit. Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi. Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier : ▸ La réduction, ▸ La réutilisation ▸ Le recyclage ▸ L'élimination (si tout le reste a échoué) Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarquer que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible. NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable. ▸ Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclages. ▸ Consulter l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement. ▸ Enterrer ou incinérer le résidu dans un lieu approuvé. ▸ Recycler les containers si possible, sinon les traiter dans un lieu approuvé.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

	Quantité limitée: 834BLV-450ML, 834BLV-3L
	Tailles supérieures à 5L: 834BLV-60L

Transport par terre (ADR-RID)

14.1. **Numéro ONU ou numéro d'identification**	3082
14.2. **Nom d'expédition des Nations unies**	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (contient poly[2,2'-[propane-2,2-diylbis(benzène-4,1-diyloxyméthanediyl)]dioxirane])
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	classe: 9 Risque Secondaire: Sans Objet
14.4. **Groupe d'emballage**	III
14.5. **Dangers pour l'environnement**	Environnement dangereux
14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Identification du risque (Kemler): 90 Code de classification: M6 Etiquette de danger: 9 Dispositions particulières: 274 335 375 601 quantité limitée: 5 L Code tunnel de restriction: 3 (-)

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. **Numéro ONU**	3082
14.2. **Nom d'expédition des Nations unies**	Déchets MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (contient poly[2,2'-[propane-2,2-diylbis(benzène-4,1-diyloxyméthanediyl)]dioxirane])
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	Classe ICAO/IATA: 9 Sous-risque ICAO/IATA: Sans Objet Code ERG: 9L

Suite...

14.4. **Groupe d'emballage**	III
14.5. **Dangers pour l'environnement**	Environnement dangereux
14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Dispositions particulières: A97 A158 A197 A215 Instructions d'emballage pour cargo uniquement: 964 Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement: 450 L Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers: 964 Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet: 450 L Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison: Y964 Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet: 30 kg G

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. **Numéro ONU**	3082
14.2. **Nom d'expédition des Nations unies**	Déchets MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (contient poly[2,2'-[propane-2,2-diylbis(benzène-4,1-diyloxyméthanediyl)]dioxirane])
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	Classe IMDG: 9 IMDG Sous-risque: Sans Objet
14.4. **Groupe d'emballage**	III
14.5. **Dangers pour l'environnement**	Polluant marin
14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	N° EMS: F-A, S-F Dispositions particulières: 274 335 969 Quantités limitées: 5 L

Le transport fluvial (ADN)

14.1. **Numéro ONU**	3082
14.2. **Nom d'expédition des Nations unies**	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (contient poly[2,2'-[propane-2,2-diylbis(benzène-4,1-diyloxyméthanediyl)]dioxirane])
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	9 Sans Objet
14.4. **Groupe d'emballage**	III
14.5. **Dangers pour l'environnement**	Environnement dangereux
14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Code de classification: M6 Dispositions particulières: 274; 335; 375; 601 Quantités Limitées: 5 L Équipement requis: PP Feu cônes nombre: 0

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
poly[2,2'-[propane-2,2-diylbis(benzène-4,1-diyloxyméthanediyl)]dioxirane]	Pas Disponible
ALUMINIUM HYDROXIDE	Pas Disponible
POLYPHOSPHATE D'AMMONIUM	Pas Disponible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Pas Disponible
CHARBON DE BOIS	Pas Disponible
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16	Pas Disponible

Suite...

Nom du produit	Grouper
atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	
caprolactone, ethoxylated polyphosphates	Pas Disponible
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	Pas Disponible
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	Pas Disponible
xylène	Pas Disponible

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
poly[2,2'-[propane-2,2-diylbis(benzène-4,1-diyloxyméthanediyl)]dioxirane]	Pas Disponible
ALUMINIUM HYDROXIDE	Pas Disponible
POLYPHOSPHATE D'AMMONIUM	Pas Disponible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Pas Disponible
CHARBON DE BOIS	Pas Disponible
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	Pas Disponible
caprolactone, ethoxylated polyphosphates	Pas Disponible
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]	Pas Disponible

Suite...

Nom du produit	Type de navire
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	Pas Disponible
xylène	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

poly[2,2'-[propane-2,2-diylbis(benzène-4,1-diyloxyméthanediyl)]dioxirane] Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
- Inventaire européen CE
- Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021
- Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)
- L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
- Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
- Valeurs limites d'exposition professionnelle en France

ALUMINIUM HYDROXIDE Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
- Inventaire européen CE
- Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)
- Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)
- Valeurs limites d'exposition professionnelle en France

POLYPHOSPHATE D'AMMONIUM Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
- Inventaire européen CE
- Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
- Inventaire européen CE
- Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021
- L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
- Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
- Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux
- Règlement UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 6) Toxiques pour la reproduction : Catégorie 1 B
- UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)
- Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)
- Valeurs limites d'exposition professionnelle en France

CHARBON DE BOIS Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
- Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2B: Peut-être cancérogène pour l'homme
- Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
- Inventaire européen CE
- Liste européenne des substances chimiques notifiées - ELINCS - 6ème publication - COM (2003) 642 du 29.10.2003
- Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)
- Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
- Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)
- UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances
- Valeurs limites d'exposition professionnelle en France

Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classifiés par les monographies de CIRC - N'est pas classé comme produit cancérogéne
- Inventaire européen CE
- Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021
- L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
- Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
- Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux
- Règlement UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 2) Cancérogènes : Catégorie 1 B
- Règlement UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 4) Mutagènes sur les cellules germinales : Catégorie 1 B
- Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)
- Valeurs limites d'exposition professionnelle en France

caprolactone, ethoxylated polyphosphates Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Sans Objet

Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Suite...

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classifiés par les monographies de CIRC - N'est pas classé comme produit cancérogène	Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux
Inventaire européen CE	Règlement UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 2) Cancérogènes : Catégorie 1 B
L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI	Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)
Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants	Valeurs limites d'exposition professionnelle en France

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).] Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classifiés par les monographies de CIRC - N'est pas classé comme produit cancérogène	Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux
Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques	Règlement UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 2) Cancérogènes : Catégorie 1 B
Inventaire européen CE	Règlement UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 4) Mutagènes sur les cellules germinales : Catégorie 1 B
Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021	Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)
L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI	Valeurs limites d'exposition professionnelle en France
Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants	

xylène Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classifiés par les monographies de CIRC - N'est pas classé comme produit cancérogène	Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux
Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques	UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)
Inventaire européen CE	Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)
Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021	UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances
L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI	Valeurs limites d'exposition professionnelle en France

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

Seveso Catégorie	E2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance oule mélange.

état de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Non (caprolactone, ethoxylated polyphosphates)
Canada - DSL	Non (caprolactone, ethoxylated polyphosphates)
Canada - NDSL	Non (poly[2,2'-[propane-2,2-diylbis(benzène-4,1-diyloxyméthanediyl)]dioxirane]; ALUMINIUM HYDROXIDE; POLYPHOSPHATE D'AMMONIUM; CHARBON DE BOIS; Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]; caprolactone, ethoxylated polyphosphates; Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]; Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]; xylène)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Non (caprolactone, ethoxylated polyphosphates)
Japon - ENCS	Non (POLYPHOSPHATE D'AMMONIUM; caprolactone, ethoxylated polyphosphates)
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Non (caprolactone, ethoxylated polyphosphates)
É.-U.A. - TSCA	Non (caprolactone, ethoxylated polyphosphates)
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Non (POLYPHOSPHATE D'AMMONIUM; caprolactone, ethoxylated polyphosphates)
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Non (caprolactone, ethoxylated polyphosphates)
Légende:	*Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire* *Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.*

SECTION 16 Autres informations

Suite...

date de révision	13/06/2023
date initiale	13/06/2023

Codes pleine de risques de texte et de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340	Peut induire des anomalies génétiques .
H350	Peut provoquer le cancer .
H351	Susceptible de provoquer le cancer .
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l aide de références littéraires.
La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.
Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :
EN 166 - Protection individuelle des yeux
EN 340 - Vêtements de protection
EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.
EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques
EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- PC－TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- PC－STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- STEL: Limite d'exposition à court terme
- TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire。
- IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- OTV: Valeur seuil de l'odeur
- BCF: Facteurs de bioconcentration
- BEI: Indice d'exposition biologique
- AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- DSL: Liste des substances domestiques
- NDSL: Liste des substances non domestiques
- IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- NLP: Non plus des polymères
- ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- NCI: Inventaire national des produits chimiques
- FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2, H411	Méthode de calcul
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H315	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H319	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, H317	Méthode de calcul
, EUH210	Jugement d'expert

fin de la SDD